



**Compte Rendu**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 10 MARS 2020 à 19H00**

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL

**- PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11/12/2019**

Il est proposé aux membres présents d'adopter le procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion précédente est **adopté à l'unanimité**.

**1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2019**

❖ **BUDGET GENERAL**

A la vue des documents budgétaires et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif établi en concordance avec le compte de gestion de Madame le Receveur Municipal et qui se présente comme suit :

• **Section d'exploitation : p4 - II A 1**

Dépenses	2 219 933,00 €
Recettes	2 439 700,21 €
Résultat exercice 2019	219 767,21 €
Excédent N-1 reporté	98 875,59 €
Excédent	318 642,80 €

• **Section d'investissement : p4 - II A 1**

Dépenses	480 730,36 €
Recettes	885 679,30 €
Résultat exercice 2019	404 948,94 €
Déficit N-1 reporté	- 786 012,48 €
Résultat Site industriels 2018	88 893,20 €
Déficit de clôture	- 292 170,34 €

Reste à réaliser

Dépenses	243 518,25 €
Recettes	104 828,00 €
Soit -	138 690,25 € à financer

Les résultats 2019 du service d'assainissement de la commune de Senonches, permettent de transférer un excédent de fonctionnement de 604 706,90 €. Une partie de cet excédent sera repris dans le budget principal de Senonches permettant de combler le déficit d'investissement du budget primitif 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement suivant :  
Dépenses d'investissement (001) : - 292 170,34 €  
Recettes d'investissement (1068) : 430 860,59 €  
Recettes fonctionnement (002) : 492 489,11 €  
Monsieur le Maire se retire. Madame DUTTON, 1<sup>ère</sup> Adjointe, propose de passer au vote.

*Adopté à l'unanimité*

<p style="text-align: center;"><b>2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR MME LE RECEVEUR MUNICIPAL</b></p>
---

Après s'être fait présenter les Comptes Administratifs du budget principal et du budget annexe de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par Madame le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

*Adopté à l'unanimité*

### 3 – BUDGETS PRIMITIFS 2020

#### **BUDGET GENERAL**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif pour 2020 établi comme suit :

- **Section d'exploitation : Présentation générale du budget Page II A 2**

Dépenses et recettes : 2 757 989,11 €

*Détail :*

#### Dépenses

011	Charges à caractère général	992 818,81 €
012	Charges de personnel	881 800,00 €
014	Atténuation de produits	40 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	549 270,30 €
66	Charges financières	45 100,00 €
67	Charges exceptionnelles	21 000,00 €
68	Dotations aux amortissements	26 000,00 €
022	Dépenses imprévues	177 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	25 000,00 €

#### Recettes

013	Atténuation de charges	20 000,00 €
70	Ventes de produits	129 500,00 €
73	Impôts et taxes	1 236 000,00 €
74	Dotations	805 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	73 000,00 €
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	492 489,11 €

- **Section d'investissement : Présentation générale du budget Page II A 3**

Dépenses et recettes : 5 777 364,59 €

*Détail :*

#### Dépenses

001	Déficit d'investissement	292 170,34 €
16	Emprunts	3 103 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	77 510,00 €
21	Immobilisations corporelles	804 184,25 €
23	Immobilisations en cours	1 500 000,00 €

#### Recettes

1068	Excédent de fonctionnement reporté	430 860,59 €
1022	FCTVA	20 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement	7 500,00 €
13	Subventions	1 393 004,00 €

16	Emprunts	3 625 000,00 €
021	Virement de la section d'exploitation	25 000,00 €
024	Produits de cession	250 000,00 €
040	Dotations aux amortissements	26 000,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2020.

*Adopté à l'unanimité*

#### 4 - IMPOTS DIRECTS : VOTE DES TAUX 2020

Nous n'avons pas encore reçu l'état 1259 de l'état nous informant des bases prévisionnelles 2020 pour le calcul du montant des impôts locaux pour la commune de Senonches.

Il est toutefois proposé au conseil municipal de ne pas augmenter la fiscalité sur l'année 2020 et de maintenir les taux de l'année précédente à savoir :

Taxe d'habitation : 9,20 %  
 Taxe foncière bâti : 16,81 %  
 Taxe foncière non bâti : 33,08 %

*Adopté à l'unanimité*

#### 5 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU F.D.I 2020

- **Réfection de voirie – programme 2020**

Dans sa volonté de continuer à améliorer la mobilité et la sécurité routière de ses habitants, la commune de Senonches souhaite continuer son programme pluriannuel de réfection de voirie.

Pour l'année 2020, les rues concernées sont les suivantes :

- Rue Roger Vinceneux	35 927,93 €
- Cheminement piéton rue de la libération	19 010,32 €
- Allée route de la Ferté-Vidame	12 144,00 €
- Trottoirs à côté de la déchetterie	2 004,50 €

Soit un total prévisionnel de 69 086,75 €HT

Avec le soutien du Conseil Départemental, le plan de financement proposé serait le suivant :

<b>Réfection voirie 2020 - Recettes</b>	
Subvention Département FDI – 30 %	20 726,00 €
Autofinancement – 70 %	48 360,75 €
<b>Total</b>	<b>69 086,75 €</b>

- **Installation d'écluses pour la sécurité routière**

M. GOURLOO, adjoint au Maire, présente au conseil un projet pour sécuriser davantage les entrées de bourg de Senonches. En effet, plusieurs zones dangereuses ont été mise en lumière pour permettre d'améliorer la sécurité routière de nos concitoyens.

En ce sens, la création « d'écluses » dans ces zones permettrait une réduction de la vitesse du fait du rétrécissement de la voirie.

Le projet serait de créer ces 3 écluses au niveau des routes suivantes :

- Sur la commune associée de Tardais (D 941)
- Au niveau du hameau de Laudigerie (D20)
- A Senonches sur la route de Dreux (D20)

Les services du département ont chiffré la création d'une écluse pour un montant de 16 315 € HT

La totalité des travaux envisagés s'élève donc à un montant de 48 945 €HT.

Avec le soutien du Conseil Départemental, le plan de financement proposé serait le suivant :

<b>Réfection voirie 2020 - Recettes</b>	
Subvention Département FDI – 30 %	14 683,50 €
Autofinancement – 70 %	34 261,50 €
<b>Total</b>	<b>48 945,00 €</b>

Aussi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver la réalisation de ces travaux, conformément aux plans de financement présentés ci-dessus ;
- de solliciter le soutien financier du Conseil départemental, et de tout autre financeur possible au taux d'aide le plus élevé ;

***Adopté à l'unanimité***

## **6 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE D'EURE ET LOIR ENERGIE : TRAVAUX ECOLE COUSTEAU**

La commune de Senonches a lancé en 2019 un programme de réhabilitation partielle de l'école primaire Jacques-Yves Cousteau. En effet, plusieurs lots prioritaires ont été listés pour permettre le maintien du bon niveau d'accueil des élèves et des enseignants.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 102 520,00 €HT détaillé comme suit :

- Lot 1 plomberie – réfection du réseau de chauffage (46 761€HT)
- Lot 2 plomberie – remplacement des fontaines d'eau (10 149€HT)
- Lot 3 peinture – réfection des murs dont les fenêtres ont été changées (15 610€HT)
- Lot 4 voirie – réfection de l'enrobé de la cour de l'école (30 000€HT)

L'appel à projets 2020 d'ENERGIE Eure-et-Loir a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités adhérentes au service de conseil en Énergie Partagé dans la réalisation de projets performants et ambitieux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Aussi, est-il proposé de solliciter une aide financière auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre de cet appel à projets 2020 pour la partie « réhabilitation du réseau de chauffage » de l'école, soit sur un montant prévisionnel de 46 761,70€HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de rénovation énergétique concernant l'école primaire Jacques-Yves Cousteau », pour un coût global estimé à 46 761,70 €HT.
- décide de candidater auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre d'un Appel à Projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics concernant cette opération.

- atteste la prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement de l'Appel à Projet 2020.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- s'engage à réaliser et financer les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de l'attribution de l'aide par ENERGIE Eure-et-Loir.

*Adopté à l'unanimité*

## 7 – ASSURANCE GROUPE DU PERSONNEL

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance du personnel communal, le Maire expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 qui indique que les Centres de Gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents ;

Considérant la possibilité pour la commune de Senonches de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques ;

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil :

- De charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.
- Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :
  - agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :  
 Décès, Accident/maladie imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption, Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office ;
  - agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :  
 Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Grave maladie, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules. Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :                   Durée : 4 ans                   Régime : capitalisation.

*Adopté à l'unanimité*

## **8 – REPRISE ET TRANSFERT DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Dans le cadre du transfert de compétence issue de la loi NOTRe du 07/08/2015, la compétence de l'assainissement collectif de Senonches est transférée de plein droit à la Communauté de communes des Forêts du Perche au 01/01/2020.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'effectuer un transfert des résultats de l'exercice 2019 du budget annexe d'assainissement collectif de Senonches, vers la Communauté de communes des Forêts du Perche.

Le budget annexe d'assainissement collectif de Senonches pourra ainsi être dissous à la fin de ces opérations.

Après avoir voté le compte administratif 2019 du budget annexe d'assainissement collectif de Senonches, il est proposé au conseil municipal de transférer les montants suivants au budget de la Communauté de communes :

Recettes d'investissement (001) : 36 500,91 €

Recettes de fonctionnement (002) : 84 000,00 €

*Adopté à l'unanimité*

## **9- ACQUISITION IMMEUBLE BOUCHERIE**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil, que Monsieur et Madame Roussé, anciens bouchers, ont proposé une personne pour reprendre l'activité de la boucherie rue de Verdun.

Le repreneur se propose d'acheter le fonds de commerce et le matériel en place, mais n'est pas en mesure d'acquérir l'immeuble que les propriétaires ont mis en vente.

L'ensemble immobilier cadastré section A n° 416 d'une superficie au cadastre de 02 a 25 ca, comporte :

Une maison à usage d'habitation et de commerce comprenant :

Au rez-de-chaussée : boutique, couloir allant vers la cour avec billot de désossage, cuisine, salle de séjour avec cheminée

A l'étage : quatre chambre, salle de bains aménagée

Cour avec petit laboratoire de boucherie, bûcher, chaufferie, WC, garage, chambre froide

Cave sous partie de la maison, grenier au-dessus

Un appartement loué : entrée par le rez-de-chaussée, cuisine, chambre, salle d'eau, WC.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a engagé les travaux de réaménagement des espaces publics du centre bourg, et a lancé une étude pour la revitalisation du centre bourg afin de favoriser le commerce local. Il propose, par conséquent, à l'image de ce qui fut fait pour la charcuterie, et plus récemment pour la maroquinerie – cordonnerie, d'acquérir la boucherie pour la louer au nouveau boucher.

Vu l'avis du Domaine en date du 11 février 2020,

Afin de maintenir ce fonds de commerce dans la commune et donc l'attractivité de Senonches, il est proposé aux membres présents :

- de donner leur accord à l'acquisition de l'ensemble immobilier au prix de 181 500 € avec baux en cours, la cession comprenant une partie à usage d'habitation (bail

d'habitation, loyer mensuel de 380,00 €, et une partie à usage commercial (bail commercial locaux boucherie et logement attenant, loyer mensuel de 700,00 €HT)

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à cette opération.

Pour financer cette acquisition, il est envisagé la contractualisation d'un emprunt d'un montant de 190 000€ couvrant l'intégralité du prix du bien (et des frais de notaire). La proposition de la Caisse d'Épargne est la suivante :

- Montant 190 000 euros
  - Durée : 16 ans
  - Amortissement : progressif / échéances constantes
  - Base de calcul : 30/360
  - Périodicité : mensuelle
  - Taux fixe de 0.63%
- Soit des mensualités de 1040€ par mois, intégralement couvertes par les deux loyers (700.00€+ 380.00€)

Le Maire propose donc au conseil de l'autoriser à signer tous les documents permettant de financer cette acquisition.

*Adopté à l'unanimité*



## 10 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

NOM DE L'ASSOCIATION	Attribué 2020
Foyer Socio-éducatif collège la Loge des Bois	600,00 €
Les Amis de La Forêt	500,00 €
Harmonie de Senonches	1 000,00 €
Comité de Jumelage	- €
Coopérative scolaire JY COUSTEAU	2 400,00 €
Club des Séniors de Senonches	300,00 €
Senonches Ville d'Art	270,00 €
Comité des Fêtes de la Ville aux Nonains	300,00 €
Jardins ouvriers de Senonches	500,00 €
Secours populaire	3 500,00 €
Association culturelle du Senonchois	1 500,00 €
Secours catholique	3 500,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	1 000,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Senonches	1 000,00 €
Club La Joie de Vivre Senonchoise (ancienne Amicale des Retraités Senonchois)	300,00 €
Club des Chiffres et des Lettres	300,00 €
Le Petit Théâtre de Senonches	- €
Echappée musicale	300,00 €
Chorale paroissiale "Magnificat"	150,00 €
Association sportive collège La Loge des Bois	250,00 €
coopérative scolaire Les Vallées	870,00 €
UNC + UNCAFN	200,00 €
1778è section médaillés militaires La Loupe/Senonches	100,00 €
Comité des Fêtes de Senonches	- €
ADMR	700,00 €
Les Motards Tranquilles	300,00 €
Confrérie des Cèpes Senonchois	500,00 €
SEL de Senonches	270,00 €
Ecole de Musique du Perche Senonchois	500,00 €
CEDREL	300,00 €
Les Sales Gosses	150,00 €
	<b>21 560,00 €</b>
AFSEP	- €
Téléthon	- €
Sapeurs-Pompiers Humanitaires	- €
Bleuets	80,00 €
ADETE	- €
CAUE	- €
	<b>21 640,00 €</b>

*Adopté à l'unanimité*

## 11 – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX VOYAGES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a été destinataire de différentes demandes de subvention de la part du Collège de la Loge des Bois et de l'ensemble scolaire Bignon.

### **Le Collège la Loge des Bois concernant trois séjours pédagogiques :**

- En ANGLETERRE, durant la semaine du 06 avril 2020 au 10 avril 2020.

Ce séjour a pour objectifs de découvrir les différents visages du sud de l'ANGLETERRE, de Brighton à Londres.

Le coût du voyage par enfant est de 305,00€par enfant, 18 élèves de la commune sont concernés par ce projet.

Aussi, il est proposé aux membres présents d'accorder une participation forfaitaire de 40 euros par enfant soit 720€

- A BATTENBERG, durant la semaine du 05 février 2020 au 13 février 2020.

Ce séjour ayant pour objectif l'appariement entre le collège de La Loge des Bois et l'établissement scolaire de Gesamtschule de BATTENBERG.

Le coût du voyage par enfant est de 183,00€par enfant, 6 élèves de la commune sont concernés par ce projet.

Aussi, il est proposé aux membres présents d'accorder une participation forfaitaire de 40 euros par enfant soit 240€

- A ORCIERES MERLETTE (05) durant la semaine du 24 mai 2020 au 29 mai 2020.

Ce séjour a pour objectif de :

- Découvrir le milieu montagnard.
- Découvrir et pratiquer des activités physiques de pleine nature
- Favoriser l'épanouissement personnel de l'élève, le développement de l'autonomie, la prise de responsabilité, la connaissance et la gestion de soi.
- Développer la citoyenneté et la vie en collectivité.

Le coût du voyage par enfant est de 300,00€par enfant, 16 élèves de la commune sont concernés par ce projet.

Aussi, il est proposé aux membres présents d'accorder une participation forfaitaire de 40 euros par enfant soit 640€

### **L'ensemble scolaire Bignon :**

- Séjour culturel et linguistiques à TOLEDE en ESPAGNE la semaine du 08 au 13 mars 2020

Le coût du voyage par enfant est de 360.00€par enfant, 1 élève de la commune est concerné par ce projet.

Aussi, il est proposé aux membres présents d'accorder une participation forfaitaire de 40 euros par enfant soit 40€

Compte tenu de l'actualité, il est précisé que ces participations ne seront versées qu'en cas d'effectivité de ces déplacements.

*Adopté à l'unanimité*

**12 – RECENSEMENT DE LA POPULATION : ATTRIBUTION DE PRIMES POUR LES AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le recensement de la population a eu lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Dans ce cadre, huit agents recenseurs ont été recrutés pour collecter les données auprès des habitants de la commune.

La réponse par internet nous a été fortement recommandée par l'INSEE et un objectif de 52% de taux de réponse a été fixé.

Cet objectif a été atteint par les agents recenseurs et le taux de logements non enquêtés est plutôt satisfaisant.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'attribuer une prime supplémentaire aux agents recenseurs en fonction de leurs résultats.

<b>Prime pour retours internet</b>		
<b>Nom prénom</b>	<b>taux réponse internet</b>	<b>Prime proposée</b>
Bogusia SCOTT	91,7%	50,00 €
Ludovic LABONDE	69,9%	45,00 €
Lucie MONTEIRO	66,3%	40,00 €
Laurence GAUDION	62,6%	35,00 €
Cindy MICHON	62,4%	35,00 €
Christine GIOLLAND	54,8%	25,00 €
Nathalie DEGORGE	53,3%	25,00 €
Jean-Louis DORDOIGNE	51,8%	25,00 €
<b>Total</b>		<b>280,00 €</b>

<b>Prime pour taux de logement non-enquêtés inférieur à 2%</b>		
<b>Nom Prénom</b>	<b>Taux de logement non enquêtés</b>	<b>Prime proposée</b>
Laurence GAUDION	1,4%	50,00 €
Jean-Louis DORDOIGNE	1,6%	40,00 €
Cindy MICHON	1,7%	30,00 €
<b>Total</b>		<b>120,00 €</b>

*Adopté à l'unanimité*

### 13 – CHATEAU DE SENONCHES / PARTENARIAT AVEC LE CINEMA L'AMBIANCE, JOURNEE INTERNATIONALE DES FORÊTS

Dans le cadre de la Journée Internationale des forêts fêtée à Senonches le samedi 21 et le dimanche 22 mars prochain, divers partenariats ont été mis en place, notamment avec Ciné Pop qui gère notre cinéma. Le samedi soir, une projection exceptionnelle aura lieu dans le cadre de cet évènement au cinéma l'Ambiance de Senonches : le film « Il était une forêt » de Luc Jacquet sorti en 2013 sera projeté à 18h15.

Nathalie Pedro, la gérante du cinéma a négocié un tarif préférentiel à 4.50€ par personne (au lieu de 6.50€). En revanche, pour rentrer dans ses frais, il faut un minimum de 50 spectateurs. Compte tenu du risque encouru, et pour assurer une rentabilité minimum, il est demandé au Conseil Municipal de valider **la prise en charge financière de la différence entre le nombre exact de spectateurs et le quota minimum.**

*Adopté à l'unanimité*

### QUESTIONS DIVERSES

\* \*  
\*